Union syndicale Solidaires SUD PTT

SUD PTT 13 BP 33 13302 Marseille cedex 03
Tél: 04.91.11.63.30 Fax: 04.91.11.63.39
SUD13POSTE@wanadoo.fr www.sudptt.fr

Compte rendu de la Réunion de travail à la DOTC du 27 mars

La Direction refuse d'ouvrir de véritables Négociations.

▪ **En préalable, les organisations Syndicales ont dénoncé les unes après les autres** :

- l'atteinte aux droits syndicaux,
- la remise en cause de l'accord des 35 Heures à Marseille Provence pour les brigades de jour,
- le management par le stress, la chasse aux absences, avec le chantage aux ASA familiaux transformées en congés, le harcèlement sur les maladies
- la politique de promotion qui est souvent synonyme d'injustice, les mutations d'office internes.

Enfin, elles ont dénoncé ensemble le refus de la DOTC de vouloir négocier sur les revendications du personnel en rapport au projet C.Q.C dans les Bouches du Rhône.

▪ Le Directeur des Ressources Humaine de la DOTC qui est également adjoint du Directeur de la DOTC (Pour info, il a également été responsable de la mise en place de la plate forme industrielle de Gonesse) a été présent tout au long de la réunion, ce qui aurait pu laisser espérer l'ouverture de véritables négociations…

Erreur **: le DRH** a décidé de choisir les questions qui l'arrangeaient sans répondre sur le fond.

Commentaire SUD :

Bel exemple de dialogue social. On voit bien qu'à travers ces réunions, le seul intérêt de la Direction est de temporiser et d'endormir le personnel. Pendant ce temps, elle avance ses pions. Bouleversement des régimes de travail, aggravation des conditions de travail, attaque sans précédent, sur les droits des agents.

Exigeons l'arrêt de toutes restructurations et l'ouverture de véritables négociations.

▪ Le DRH aborda le **droit syndical**, plus précisément les détachements, feignant de découvrir le problème, pourtant dénoncé depuis son arrivée à Marseille.
Il réaffirma les règles nationales RH. Ces règles imposées par La Poste ne sont pas respectées en toutes impunité par les chefs d'établissement.
Devant les preuves fournies par les Organisations Syndicales, le DRH n'a pu que **donner raison aux O.S** et **s'est engagé a faire respecter la Règle**.

Commentaire SUD :

Il a fallu des heures pour arriver à cette décision, **de qui se moque t'on ??....** A travers cet exemple on voit bien qu'il est difficile de faire confiance à une Direction qui bafoue ses propres règles. **A SUD**, nous sommes comme st Thomas.

Nous jugerons sur les actes la valeur de l'engagement du DRH.

■ **ASA Familiaux** : le DRH a annoncé par deux fois (15h45, 16h05) qu'il ferait remonter les problèmes mais que « in fine », c'était bien les **Directeurs d'établissement** qui avaient le dernier mot, **c'est eux les « Patrons** ».

Commentaire SUD :

Pour arriver aux objectifs que leur fixe la DOTC, les Directeurs d'établissement utilisent tous les moyens mis à leur disposition. La réduction du nombre d'ASA familiaux fait partie de leurs objectifs, en clair la DOTC leur dit «continuez, vous avez carte blanche ».

■ **Remise en cause de l'accord sur les 35 h** signé en 2000 par le Directeur de Marseille Provence fut abordé. Le DRH a affirmé que **juridiquement, le Directeur a tord**. Il confirma aussi que le **Directeur de Mlle Provence, n'avait pas le droit de refuser le jour du patron, pour fait de grève.**
Le DRH a affirmé qu'il découvrait ces problèmes.

Commentaire SUD :

Faux le 4 mars, les représentants SUD avaient remis **une pétition dénonçant ces deux remises en cause du droit. Une fois de plus peut on faire confiance à une Direction qui bafoue ses propres engagements et ne respecte pas le personnel.**
D'autre part, dix jours avant, au nom de l'intersyndicale, un militant SUD avait affirmé que**, pour non respect du droit**, ces **deux décisions unilatérales se régleraient devant les tribunaux.**
Quelques jours plus tard, il fut accusé par plusieurs cadres de Marseille Provence CTC de **semer la haine parmi le personnel**.
Pour essayer d'apaiser le climat, le DRH a proposé une réunion en présence des deux Directeurs d'établissement le 04 Avril à 14h30.

■ **Les représentants SUD, FO, CFTC, UNSA, CFDT** réaffirmèrent leurs volontés de véritables négociations sur les horaires dans les futurs centres, et en particulier sur l'avenir des horaires classiques (2 nuits sur 4, jour …..). Elles ont exigé l'arrêt des questionnaires et autres forums sans qu'aucune réponse n'ait été donnée sur les préalables du personnel à ce sujet.
Le représentant de la CGT Medit aborda la question des mesures transitoires.

Réponse du DRH : « Les mesures transitoires, c'est par exemple un agent de nuit qui demanderait à aller à la distri, non, je plaisante c'est une provocation, un agent qui voudrait faire le facteur; on pourrait étudier le montant de la prime de mobilité géographique ou fonctionnelle en augmentant les primes en fonctions de l'effort de l'agent ».

Réaction de SUD :

Au vu du refus de la direction de La Poste de répondre aux préalables du personnel, **le représentant SUD a quitté la séance.** Quinze minutes après, la réunion était levée.

▪ ***Le DRH, dans une ultime provocation, fixait une autre réunion de travail le 23 Avril. Mais avec quel ordre du jour ?***

Lors du 1er groupe de travail et dans toutes leurs communications (ETC, affichette du 04/03/2008) la DOTC avait annoncé pour ordre du jour un chantier sur les conditions de travail, la santé au travail, les régimes de travail et l'emploi, ainsi que l'ouverture du chantier sur les mesures transitoires. Sur la convocation **disparaissait les questions sur les régimes de travail et l'emploi**. Ses questions sont pourtant essentielles pour l'avenir du personnel. Il est vrai qu'elles dérangent la DOTC, car elles l'obligent à se démasquer et à annoncer la réalité de son projet, qui est de casser l'emploi, les régimes de travail, pour plus de rentabilité et de concurrence au détriment du personnel et du service public.

Nous ne pouvons pas continuer à subir les beaux discours sans réagir.

SUD prendra ses responsabilités et appellera le personnel à l'action par la grève pour faire entendre les revendications du personnel.

Non au restructuration en cours
Oui a l'ouverture de véritables négociations